

Saint-Prix, le 18 novembre 2010

**Jean-Pierre ENJALBERT**

-----  
Maire de Saint-Prix  
-----

Conseiller Général du Val d'Oise  
-----

Président Départemental de  
Debout La République  
-----

Membre de l'Union pour  
le Val d'Oise

## **CONTRIBUTION ECOLOGIQUE AU « GRAND PARIS »**

### **GRAND PARIS : CONTRIBUTION AU VOLET ECOLOGIQUE**

Le projet du Grand Paris ne peut faire abstraction de la dimension écologique et environnementale dans le prolongement des besoins d'infrastructures et de transports.

A ce titre le Val d'Oise doit faire valoir ses ambitions, ses exigences pour que le Grand Paris intègre notre Département et ses intérêts stratégiques.

Le sens même de la démarche du Grand Paris est de permettre de garantir l'attractivité de nos territoires. Celle-ci dépendra aussi de notre capacité à restaurer, à réhabiliter et à promouvoir un cadre de vie auquel aspirent aujourd'hui et pour demain nos concitoyens.

A ce titre, les grands objectifs environnementaux et écologiques doivent être financièrement soutenus parallèlement à celles des infrastructures et des transports.

C'est dans ce cadre que nous devons rappeler les atouts à valoriser de notre département ainsi que les enjeux nouveaux à développer et à promouvoir.

### **ENJEUX - PROJET DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL :**

- ✓ classement en forêt de protection des forêts domaniales du Val d'Oise, Montmorency – Carnelle et L'Isle-Adam ainsi que la forêt d'Ecouen.
- ✓ Acquisition et création d'une forêt sur la Plaine de Pierrelaye
- ✓ Mise en valeur et reconquête des berges de Seine et de l'Oise
- ✓ Préservation et mise en valeur du Lac des Ciments

- ✓ Pérennisation et préservation des espaces agricoles participants à la fois aux équilibres paysagers et à l'objectif de suffisance agricole territoriale.
- ✓ Obtenir un plan de réduction des Nuisances Aériennes et la notion de territoire survolé, permettant une meilleure péréquation des retombées économiques de l'aéroport de Roissy compensant auprès des territoires les contraintes fortes qu'elles subissent.
- ✓ Instituer dans le Val d'Oise comme dans tous les départements concernés la notion d'un ratio espaces verts par habitant pour améliorer le nombre et les surfaces des espaces de détente de proximité.

### **ATOUTS ACTUELS DU VAL D'OISE A VALORISER ET A PROMOUVOIR :**

- ✓ Parc Naturel Régional du Vexin
- ✓ Parc Naturel Régional de l'Oise et Pays de France
- ✓ Base de Loisirs de Cergy-Neuville
- ✓ Valorisation des espaces naturels départementaux.

En conclusion, si le projet du Grand Paris se doit de dresser les grands principes d'un Grand Paris attractif, il est indispensable que les enjeux écologiques et environnementaux soient intégrés à cette vision conformément au principe de développement durable et surtout conformément aux aspirations profondes de nos concitoyens.